Image not found or type unknown

Recours face à hypothèque appartement

Par **JulienIdel**, le **18/04/2019** à **17:06**

Bonjour
J'étais infirmier libéral en 2016 de mars à juillet et je payais donc les caisses de retraite auprès de la CARPIMKO. Je suis ensuite retourné dans le secteur public.Début février, j'ai eu la visite d'un huissier à domicile me demandant de payer la CARPIMKO depuis juillet 2016 soit environ 18.000 euros. Je lui ai dit qu'il y avait erreur mais pour prouver ma bonne foi en attendant de voir plus clair je fais immédiatement un chèque de 1.000 euros. Je vous passe les détails de communication entre les huissiers et la CARPIMKO..
Apparemment J avais un retard de paiement du mois de juillet 2016. Pas de problème, je le paie avec les intérêts de retard. Mais sur la "facture" de l'huissier
On me demande 250 euros pour mise en hypothèque de mon appartement.
Je trouve celà injuste et je voulais savoir si il y avait un quelconque recours possible pour ne pas payer cette somme.
Merci pour votre réponse
Cordialement
J.S.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés